



Mandat DO sur les tours de service

Pourquoi vouloir conclure dans l'urgence ?

Par courrier du 4 mars 2021, la DO (Direction des Opérations) demandait au SEAC-PF de proposer des tours de service respectant les règles applicables à un groupe D et une nouvelle structure d'encadrement de l'organisme cohérente avec un groupe D.

Le 15 juin 2021, alors que le SNA est en pleine turbulence, la directrice du SEAC-PF, préconisait la suspension des travaux afin de pouvoir « retrouver un contexte favorable ». Il faut dire que le climat à l'époque s'était fortement dégradé. La venue du président de la République étant programmée, les tensions devaient être apaisées. Les contrôleurs devaient se recentrer sur leur mission principale : assurer le service de contrôle, d'information de vol et d'alerte.

Une fois la trêve estivale passée, le Chef SNA, par mail daté du 16 août 2021, souhaitait la reprise des discussions sur le mandat DO. Une demande qui se faisait dans l'urgence, au vu du contexte sanitaire du moment. En effet, la Polynésie Française subissait de plein fouet la 3^e vague COVID qui la conduirait à un confinement et un couvre-feu le 23 août 2021. Ce contexte très préoccupant n'était pas propice à une reprise.

Le 13 décembre 2021, la directrice du SEAC-PF, convoquait les différents représentants syndicaux afin de leur présenter le courrier n°210 152 provenant de la DSNA, demandant la reprise des travaux.

Un calendrier est dès lors établi, avec 4 réunions en 1 mois, et des travaux à rendre avant le 15 février 2022. Ce calendrier tendu doit, en plus, se tenir en parallèle de l'enquête administrative au SEAC-PF déclenchée par Paris.

La section locale de FO estime que le contexte actuel n'est pas suffisamment serein et n'offre pas les bonnes conditions pour discuter, surtout d'un sujet aussi sensible, et dont l'issue aura un impact important sur l'avenir du centre de contrôle de Tahiti.

